Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes fluides à base de ciment et à base de sulfates de calcium (8)

Novembre 2022

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes fluides, à base de ciment (CPT 3774-V3) comme à base de sulfates de calcium(CPT 3578-V4), et cloture le chapitre avec le séchage et la mise en service pour la chape ciment, la chape base ciment et la chape base sulfate de calcium.

Séchage et mise en service

Chape ciment (posé désolidarisée ou flottante)

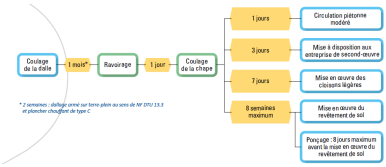

Points de vigilance

• **Conditions générales**

- Bâtiment clos couvert ;

- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;

- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;

- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

• **Séchage de la chape**

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;

- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

Chape base ciment (pose adhérente)

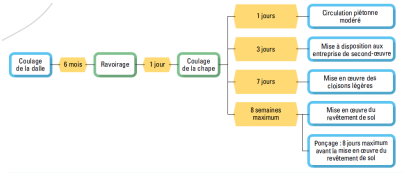

Points de vigilance

• **Conditions générales**

- Bâtiment clos couvert ;

- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;

- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;

- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

• **Séchage de la chape**

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;

- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

Chape base sulfate de calcium

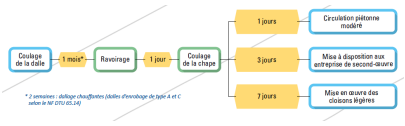

Points de vigilance

• **Conditions générales**

- Bâtiment clos couvert ;

- Température du support et du local comprise entre + 5°C et + 30°C ;

- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage ;

- Aucune charge fixe pendant au moins 3 jours.

• **Séchage de la chape**

- Aération du local possible dès 24 h ou 72 h après le coulage de la chape ;

- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

• Élimination de la pellicule de surface après 24 h de séchage de la chape.

• Mesure obligatoire du taux d'humidité résiduelle de la chape avant la mise en œuvre des revêtements suivant tableau ci-dessous.

	Condition de pose du revêtement	
	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours	NF P61-204 (DTU 51.2)
Parquets collés	< 3 %	NF P63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	< 3 %	NF P63-204 (DTU 51.11)
Parquets collés	< 5 %	NF P62-202 (DTU 53.1)
Carrelages collés	< 4,5 %	NF P62-203 (DTU 52.2)
Parquets collés	< 4,5 %	NF P62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	< 4 %	NF P74-203 (DTU 59.3)

Auteur

Cimbéton



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr